

« LA JUSTICE ET TOI »

Présentation du projet

A. Organisation d'une matinée de sensibilisation au droit et au fonctionnement de la justice dans les écoles

Cette matinée a pour buts de :

- sensibiliser les élèves au fonctionnement de la justice et aux principes qui guident l'application de la loi,
- faire de la prévention, en permettant aux élèves de prendre conscience du caractère légal/illégal de certaines situations qui les concernent, notamment en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux,
- présenter le rôle et le métier d'avocat·e, respectivement de magistrat·e

Elle se déroule dans les classes de 8^{ème} année, au mois de juin. Il est en effet important que cette thématique puisse impliquer tous les élèves, sans perturber le programme scolaire, ni l'organisation des établissements.

Cette activité est en lien avec le PER (Plan d'études romand).

En principe, des binômes composés de deux avocat·es ou d'un·e avocat·e et d'un·e magistrat·e animent la matinée dans quatre établissements scolaires volontaires.

B. Déroulement de l'activité (sur 4 périodes de 45 minutes)

Les interenant·es se présentent.

Ils/elles rappellent ensuite les objectifs et le déroulement des activités (par exemple « on va faire un jeu de rôles »).

Ils/elles rappellent que le cadre et les consignes sont les mêmes qu'en classe, à savoir lever la main pour les questions, ne pas interrompre les autres, on respecte les questions des autres, etc.

Phase 1 (2 x 45 minutes) :

1. Introduire le sujet en demandant aux élèves quels mots leurs viennent à l'esprit lorsqu'ils entendent parler d'avocats, de justice, de lois, de procès, etc. (objectif de faire participer les élèves et de les impliquer dès la première minute pour capter leur attention) ;

+ Question des élèves

(20 minutes)

2. Distribution du casus aux élèves, qui doivent noter leurs éventuelles questions (dans l'idéal, ils devraient en avoir pris connaissance préalablement en classe).
3. Présentation du casus aux élèves, en indiquant les différentes personnes en cause dans le cas en question. Examen avec les élèves des comportements qui « posent problème » et pourraient concerner la justice.

+ Question des élèves

(25 minutes)

PAUSE (5 à 7 minutes ; les élèves restent en classe)

4. Explication du rôle des différents intervenants du monde judiciaire (Tribunal des mineurs, policiers, juges, procureurs, plaignants, prévenus et avocats) et du déroulement de la procédure depuis la plainte et/ou l'arrestation par la police jusqu'au jugement.
 - Commencer par demander aux élèves qui travaille dans un tribunal et quel est leur rôle.
 - Distribuer/afficher schéma d'une salle d'audience (format A4).
 - Le plan de la salle est affiché sur le tableau noir (format A3 ou A2).
 - Les élèves doivent ensuite placer sur le plan les différentes personnes (écrire, avec un gros feutre, la place des différents intervenants).
 - Les intervenant·es complètent le plan et expliquent ensuite « qui fait quoi ».
 - Rappeler la distinction entre le Tribunal « pour les adultes » et le Tribunal des mineurs.
 - Explications sur le fonctionnement du jury populaire, que nous n'avons plus en Suisse, mais dont on parle souvent dans les séries TV. Ces explications ont pour but de préparer les élèves à intégrer leur rôle dans le procès fictif qui aura lieu dans la phase 2.

+ Question des élèves

5. Revenir au casus : « quelle est la suite de cette affaire ? qui dépose plainte ? auprès de qui ? est-ce que la Police intervient ? » etc.

(25 minutes)

6. Distribution et prise de connaissance de petits dossiers comme ceux dont disposent les juges (par exemple, un acte d'accusation, un rapport de police, un croquis du déroulement des faits, l'audition d'un ou deux témoins, un certificat médical)

7. Répartition des rôles et formation de groupes (tenir compte dans la mesure du possible du souhait des élèves) par les intervenant·es et le maître de classe en fonction des acteurs au procès :
 - Le Tribunal composé de 3 ou 5 juges (étant précisé qu'un·e des intervenant·es anime le procès et occupe le « rôle » de Président·e)
 - Procureur·e
 - Avocat·es (du/des prévenu·es et évt. des victimes)
 - Prévenu·es : Pierre (voire Pauline et/ou Chloé)
 - Victime·s : Alan (Pauline)
 - Témoins : Chloé et Pauline, les enseignants intervenus pour les séparer, d'autres élèves présents dans l'enceinte de l'établissement
 - 1 greffier·ère, qui doit prendre des notes et faire un schéma de la salle
 - 1 huissier·ère
 - 1 journaliste/dessinateur·trice de presse
8. Mise en place de la salle d'audience pour le procès fictif : le mobilier sera mis en place comme dans une audience (déplacer le mobilier avec les élèves).

(20 minutes)

PAUSE (20-25 minutes; les élèves sortent)

Phase 2 (60 + 15 minutes) :

1. L'avocat·e et le/la procureur·e prennent place. En fonction de ce qui a été discuté avec l'enseignant, on peut imaginer un signe distinctif visant à remplacer la robe d'avocat (pancarte, T-shirt, etc.).
2. Les intervenant·es préparent tour à tour chaque groupe en vue de la participation active des élèves au procès.

(15-20 minutes)

3. Déroulement du procès :

- Distribuer un ordre chronologique du déroulement de l'audience :
- Faire entrer les parties
- Présentation/identification des parties
- Lecture de l'acte d'accusation par le/la Président·e
- Le/la Président·e peut demander à l'accusé·e s'il/elle reconnaît les faits et s'il/elle a quelque chose à ajouter
- Audition des témoins
- Audition de la/des victime·s
- Clôture des débats
- Réquisitoire du/de la procureur·e
- Plaidoirie des avocat·es (prévenu·e et victime·s)

(40 minutes)

PAUSE (5 à 7 minutes ; NB : ne correspondra pas à la pause « officielle » de l'établissement)

1. Le groupe « Tribunal » délibère à l'extérieur de la salle sur la culpabilité et la sentence (cela peut se faire durant la pause).
(5 minutes max.)
2. Pendant ce temps, les élèves discutent par groupe (à voix basse) du verdict possible.
3. Le Tribunal revient dans la salle et le/la Président·e expose brièvement les considérants du jugement et donne lecture du verdict (dispositif).
(5 minutes)
4. Discussion au sujet du verdict : les intervenant·es expliquent ce qui aurait pu être traité différemment, ce que risquent les accusé·es et ce que peuvent espérer les victimes.

+ Question des élèves (5 – 10 minutes)

Phase 3 (15 minutes)

5. Les intervenant·es concluent leur intervention en adressant un message plus général aux élèves, notamment en lien avec la prévention des délits.
6. Evaluation de la matinée : demander l'avis des élèves, ce qui aurait pu être fait différent, ce qu'ils n'ont pas bien compris, etc. Les intervenant·es prennent des notes sur les plus et les moins (à transmettre à l'OAV). Un questionnaire est également remis au maître de classe pour recueillir son avis.

C. Thèmes abordés

- Vol
- Chantage / contrainte
- Atteinte à la personnalité
- Légitime défense (droit de se faire vengeance soi-même)
- Lésions corporelles (simple, grave, voies de fait)
- Injures
- Utilisation des réseaux sociaux